

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 76

présenté par

M. Collard, M. Aliot, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	-11 000 000	0	-11 000 000
Protection maladie	-11 643 907	0	-11 643 907	0
TOTAUX	-11 643 907	-11 000 000	-11 643 907	-11 000 000
SOLDE		-643 907		-643 907

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au programme 183, il n'y a pas lieu de diminuer les dépenses de prévention ; lesquels profitent principalement à nos nationaux .

Il serait tout aussi inopportun d'augmenter une fois de plus les crédits destinés à l'aide médicale d'État . L'augmentation de 11,6 millions d'euros montrerait s'il en était besoin l'accroissement des

flux de migrants qui séjournent en France sans droit ni titre : l'aide médicale qui leur est accordée doit se borner à des soins d'urgence